

Allemagne : des cimentiers poursuivis pour entente sur les prix [14/05/08 - 13H48 - actualisé à 14:10:00]

Le tribunal de Düsseldorf valide la plainte d'un pool de petites entreprises contre six groupes cimentiers, dont HeidelbergCement et Holcim. Enjeu: 114 millions d'euros de dommages et intérêts.

Les groupes HeidelbergCement, Holcim et quatre autres cimentiers viennent de perdre leur recours appel dans le procès qui leur est intenté pour entente sur les prix. La plainte émane de Cartel Damage Claims SA, un pool de petites entreprises qui réclame, au minimum, 114 millions d'euros (\$ 175,9 millions de dollars) de dommages et intérêts. *"L'action en dommages et intérêts est recevable et l'action en justice peut se poursuivre"*, a estimé aujourd'hui la haute Cour du tribunal de Düsseldorf, confirmant les conclusions rendues l'an dernier en première instance.

"En ce qui concerne la recevabilité de la plainte, le plaignant a fourni suffisamment de preuves pour que le calcul et le montant minimum les dommages auxquels il prétend soient validés," ont notifié les juges.

Ces revendications se fondent sur une enquête conduite en Allemagne, en 2003. Elle avait débouché sur des amendes pour entente sur fixation des prix du ciment à l'encontre de plusieurs groupes cimentiers, notamment Dyckerhoff, Schwenk Zement et leur rival français Lafarge. Cette entente qui remonte aux années 1970, reposait sur une concertation pour la fixation de quotas de production ainsi sur des ententes au plan géographique.

(Source : Bloomberg News)